



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 2 MARS 2026

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 24

- Pouvoirs : 2

- Excusé(e)s : 1

- Absent(e)s non

excusé(e)s : 3

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 16 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à Chaponnay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Maryse MERARD, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marenes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Arnaud DELEU, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Béatrice CROISILE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Frédérique LEPERS (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)

Mme Bettina VOIRIN (Ternay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE (Ternay)

Excusé :

M. Mattia SCOTTI (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

Mme Martine JAMES (Communay)

Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-16-7.1.1  
02/03/2026

Participation 2026 du budget principal au budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

**Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances et aux écoles de musique, rappelle à l'assemblée que :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2025-07-29-00010 du 29 juillet 2025 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

**Vu** les budgets primitifs 2026 de la CCPO et de l'EMO ;

**Considérant** la commission finances du 28 janvier 2026 ;

**Considérant** les bureaux communautaires des 12 janvier, 19 janvier et 9 février 2026 ;

**Considérant** le Débat d'Orientation Budgétaire du 2 février 2026 ;

**Considérant** qu'un budget annexe pour l'école de musique a été créé pour disposer d'une plus grande lisibilité budgétaire pour Solaize, commune extérieure à la CCPO ;

**Considérant** que ce choix nécessite de prendre une délibération spécifique pour indiquer le montant de la subvention versée par le budget principal de la CCPO ;

Ce dernier représente la participation à l'école de musique pour les communes de la CCPO. Celle de Solaize est directement imputée au budget annexe (36 704,38 €).

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :***

- **DIT** que la participation de la commune de Solaize s'élève à 36 704,38 € ;
- **VERSE** la somme de 223 346,44 € de participation pour la CCPO du budget principal au budget annexe EMO ;
- **DIT** que cette dernière est inscrite au chapitre 65 du BP 2026 du budget principal.

Télétransmise en Préfecture le - 5 MARS 2026  
Affichée le - 5 MARS 2026  
Certifiée exécutoire le

Pour extrait conforme au registre,  
Pierre BALLELIO  
Président

